Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260427-D2026_046-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

La Gouesnière

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-septième jour du mois d'avril, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Jérôme LEGRAND, Maire
Présents : M. LEGRAND Jérôme, M. LEDUC Frédéric, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, M. GAUTIER Patrick, Mme PIEDVACHE Malory, M. DESCHAMPS Kévin, Mme EBRARD Hélène, M. TOUTANT Argan, Mme TULASNE Vanessa, Mme JOUET Laura, M. BLIN Mathieu, Mme BOUSSAC Karine, M. JOUANNE Thierry, M. BUSSY Daniel, M. ELRIC Régis, Mme PICCO Danièle, Mme VITIS Sandrine.
Absents excusés : Mme FOREST Lisa donne pouvoir à M. LEDUC Frédéric, M. DELEPINE Alexandre donne pouvoir à M. LEGRAND Jérôme.

DÉLIBÉRATION N°
2026/046

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

Date de la convocation et d'affichage :
13/04/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	17	19	19

OBJET : BUDGET COMMUNE 2026 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, Finances – Ressources Humaines » en date du 08 avril 2026 ;

Le projet de budget primitif 2026 du budget principal de la commune s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 651 758.00 €
- Section d'investissement : 821 990.57 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260427-D2026_046-DE

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	INTITULÉ	TOTAL	CHAPITRE	INTITULÉ	TOTAL
011	Charges à caractère général	525 865,00	013	Atténuations de charges	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	828 430,00	016	APA	0,00
014	Atténuations de produits	2 100,00	017	RSA/ Régularisation du RMI	0,00
016	APA	0,00	60	*Achats et variation des stocks*	
017	RSA/ Régularisation du RMI	0,00	70	Produits des services, domaine, ventes diverses	249 450,00
60	*Achats et variation des stocks*	0,00	71	*Production sotckée*	*0,00*
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	234 500,00	72	*Production immobilisée*	*0,00*
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	184 528,00
66	Charges financières	48 900,00	731	Fiscalité locale	726 250,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	74	Dotation et participations	440 900,00
68	*Dotations aux amortissements*	*10 963,00*	75	Autres produis de gestion courante	17 581,38
71	*Production sotckée*	0,00	76	Produis financiers	30,00
023	*Virement à la section d'investissement*	0,00	77	Produits spécifiques	0,00
			78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00
			79	*Transferts de charges*	*0,00*
			002	Résultat de fonctionnement reporté	23 018,62
TOTAL		**1 651 758,00**	**TOTAL**		**1 651 758,00**

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	INTITULÉ	TOTAL	CHAPITRE	INTITULÉ	TOTAL
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, Fonds divers et réserves	51 700,00
13	Subventions d'investisement	0,00	13	Subventions d'investisement	223 353,82
15	*Provisions pour risques et charges*	0,00	15	*Provisions pour risques et charges*	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	401 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	
	Total des opérations d'équipement	20 104,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	204	Subventions d'équipement versées	
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	21	Immobilisations corporelles	
21	Immobilisations corporelles	23 854,27	22	Immobilisations reçues en affectation	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	23	Immobilisations en cours	
23	Immobilisations en cours	347 032,30	018	RSA	0,00
018	RSA	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	28	*Amortissement des immobilisations*	*10 963,00*
28	*Amortissement des immobilisations*	0,00	45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	*0,00*
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	481	Charges à rep. Sur plusieurs exercices	*0,00*
481	Charges à rep. Sur plusieurs exercices	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	*0,00*
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	024	Produis des cessions d'immobilisations	*0,00*
024	Produis des cessions d'immobilisations	0,00	001	Affectation du résultat 1068	145 256,13
				Solde d'exécution reporté	390 717,62
TOTAL		**821 990,57**	**TOTAL**		**821 990,57**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (articles L.5217-10-6 du C.G.C.T.). Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260427-D2026_046-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. ELRIC Régis et M. BUSSY Daniel),

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget principal de la commune, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement, tel que ci-dessus présenté.**
- **AUTORISE M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chaque section.**
- **DONNE tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi que signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, M. Jérôme LEGRAND.

La secrétaire de séance, Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.